

Rapport de la réunion de l'Organe de consultation du bassin de mobilité de Liège-Verviers

Date : jeudi 29 octobre 2020

Lieu : Teams (réunion en ligne)

Présents :

Membres

- Stéphanie CAPRASSE (Amay)
- Arnaud SCHEEN (Baelen)
- Béatrice MOUREAU (Berloz)
- Didier HENROTTIN (Beyne-Heusay)
- Christophe BERTHO (Blegny)
- Pol GUILLAUME (Braives)
- Reinhold ADAMS (Büllingen)
- Frédéric BERTRAND (Burdinne)
- Charles SERVATY (Bütgenbach)
- Dominique VERLAINE (Chaufontaine)
- Damien WATHELET (Clavier)
- Laura IKER (Esneux)
- Michael SCHOLL (Eupen)
- Thierry ANCIEN (Fléron)
- Marie-Noëlle MINGUET (Hamoir)
- Isabelle THOMSIN (Herstal)
- Guido PROESMANS (Juprelle)
- Gilles FORET (Liège)
- Yannick HEUSCHEN (Lontzen)
- Jean-Marc DAERDEN (Oreye)
- Arnaud MASSIN (Ouffet)
- Serge FILLOT (Oupeye)
- Marie STASSEN (Plombières)
- Marcel GOFFINET (Saint-Vith)
- Jean-Michel HAESEVOETS (Soumagne)
- Sébastien MARCQ (Trooz)
- Alexandre LOFFET (Verviers)
- Militza ZAMUROVIC (SPW Mobilité Infrastructures – Département des Routes de Liège)
- Jérôme WIBRIN (représentant du Ministre Henry)
- Jean-Michel SOORS (OTW- Direction Liège-Verviers)
- Antoine PATRIS (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)
- Martin DUFLOU (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)

Invités permanents

- Olivia PERWEZ (OTW – Direction Liège-Verviers)
- Michel SCHOONBROODT (OTW – Direction Liège-Verviers)
- Daniel HAYEN (SPW Mobilité Infrastructures – Département des Routes de Liège)
- Didier CASTAGNE (SPW Mobilité Infrastructures – Direction de la Planification de la Mobilité)
- Sophie LAMBERT (SPW Mobilité Infrastructures – Direction de la Planification de la Mobilité)
- Solène BAUVIN (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)
- Marie VIDOTTO (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)
- Marielle LAMBOTTE (Ohey)

Autres

- Roland WELLIQUET (Flémalle)
- Marie-Laurence JACQUERYE (Héron et Braives)
- Caroline DELBAR (Huy)
- Michel DUC (Liège)

- Julien MOLS (Oupeye)
- Pierre CRUTZEN (Plombières)
- Daniel COENEN (Collectifs des usagers d'Ourthe Amblève)

Absents/excusés :

- | | |
|---|--|
| - Erik WIESEMES (Amel) | - Christophe COLLIGNON (Huy) |
| - Grégory PHILIPPIN (Ans) | - Michel PAROTTE (Jalhay) |
| - Marc TARABELLA (Anthisnes) | - Marc LANGOHR (Kelmis) |
| - Francis GERON (Aubel) | - André SAMRAY (Lierneux) |
| - Thibaud SMOLDERS (Awans) | - Valérie DEJARDIN (Limbourg) |
| - Thierry CARPENTIER (Aywaille) | - Yves KINNARD (Lincet) |
| - Serge DOLLENDORF (Burg-Reuland) | - Pierre FERIR (Marchin) |
| - Damien WATHELET (Clavier) | - Sébastien HERBIET (Nandrin) |
| - Jean PAULUS (Comblain-au-Pont) | - Virginie DEFRANG-FIRKET (Neupré) |
| - Yakhlef EL MOKHTARI (Crisnée) | - Marc BAGUETTE (Olne) |
| - Fabian VAESSEN (Dalhem) | - Doris Quadflieg (Pepinster) |
| - Commune de Dison | - Ulrich DELLER (Raeren) |
| - Philippe MORDANT (Donceel) | - Thierry MISSAIRE (Remicourt) |
| - Johan ANCIA (Engis) | - Francis DEJON (Saint-Georges-sur-Meuse) |
| - Commune de Faimés | - Luc DELVAUX (Sprimont) |
| - Marianne DUPONT (Ferrières) | - Hubert JONET (Verlaine) |
| - Carole NACHTERGAELE (Fexhe-le-Haut-Clocher) | - Henri-Jean GATHON (OTW – Conseil d'administration) |
| - Sophie THEMONT (Flémalle) | - Antoine GRUSELIN (OTW – Conseil d'administration) |
| - Didier LERUSSE (Geer) | - Vincent BOURLARD (OTW – Conseil d'administration) |
| - Salvatore FALCONE (Grâce-Hollogne) | - Christine COLLIGNON (OTW – Conseil d'administration) |
| - Florence DEGROOT (Hannut) | |
| - Jean-Marc MONSEUR (Herve) | |

Abréviations courantes :

AOT = Autorité organisatrice du transport

BHNS = Bus à haut niveau de service

CCATM = Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité

CLM = Centrale locale de mobilité

CRM = Centrale régionale de mobilité

H+ = tarif Horizon +

HP = heures de pointe

OCBM = Organe de consultation du bassin de mobilité

OTW = Opérateur de transport de Wallonie

PAE = Parc d'activité économique

PCM = Plan communal de mobilité

PUM = Plan urbain de mobilité

SDT = Schéma de Développement Territorial

SRM = Stratégie Régionale de Mobilité

ZHNS = Zone à haut niveau de service

1. Mot du Ministre Henry

Une vidéo du Ministre souhaite une bonne réunion d'automne à l'ensemble des participants et souligne l'actualité en matière de lignes express, complément au réseau de bus classique également redéployé. Le Ministre rappelle l'ambition de transfert modal au niveau de la Wallonie.

2. Réseau structurant EXPRESS

2.1. Déploiement du réseau

2.1.1. Ajustement du réseau cible 2021

Point pour avis de l'Organe - Document préparatoire

Des évolutions de l'offre cible ont été apportées par rapport à l'OCBM du 19 mai 2020 et sont détaillées dans les fiches descriptives de chaque liaison. Elles peuvent être synthétisées comme suit :

1. (Burg Reuland -) Saint-Vith - Amblève - Bullange - Bütgenbach - Waimes – Eupen
 - Desserte de Burg Reuland en heures de pointe uniquement ;
 - Desserte du PAE Domäne Schwarzenbach et, par une extension en heures de pointe uniquement, le PAE East Belgium Park.
2. Huy – Villers-le-Bouillet – Faimes – Waremme
 - Desserte du zoning industriel de Villers-le-Bouillet, du PAE Tihange et, par une extension en heures de pointe uniquement, le PAE Fond d'Or.
3. Liège – Sprimont – Aywaille – Ferrières – Manhay – Vielsalm – Houffalize – Bastogne
 - Ajout de la desserte de Vielsalm.
4. Marche – Somme-Leuze – Havelange – Clavier – Tinlot – Nandrin – Neupré – Liège
 - Primauté de la correspondance à Marloie vers Namur/Bruxelles, puis organisation d'une correspondance à Liège vers Bruxelles

Les remarques suivantes sont formulées en séance :

- Rappel de la demande d'un arrêt supplémentaire au sein de la commune de Chaudfontaine (Beaufays) sur la liaison Liège – Bastogne, en capitalisant sur un projet de parking d'éco-voiturage en développement le long de l'autoroute. Antoine Patris (AOT) précise la priorité de desserte Express des communes sans gare SNCB. Martin Duflou (AOT) complète en précisant que Beaufays dispose déjà d'une offre qualitative urbaine permettant de rejoindre Liège : la ligne 65 qui sera renforcée dans le cadre du redéploiement du réseau urbain de Liège (PUM) d'ici 2023 (de 56 à 89 parcours par jour). Dominique Verlaine (Chaudfontaine) précise que la connexion de Beaufays vers la gare de Chaudfontaine n'est pas efficace et ajoute qu'il y a incohérence puisque la commune d'Aywaille dispose également d'une gare SNCB et est aussi desservie par la ligne 65 existante. Cette ligne fait partie du périmètre d'étude de redéploiement de l'offre interurbaine liégeoise (cfr point 3.1.2).
- Demande de desserte de Bullange sur la ligne Butgenbach – Malmedy - Verviers. Antoine Patris (AOT) précise que les flux de Bullange ne sont pas dirigés vers Malmedy et Verviers mais vers Eupen (l'analyse sera transmise à Reinhold Adams). Olivia Perwez (OTW) ajoute qu'une correspondance pourra être effectuée à Butgenbach avec la ligne Burg-Reuland – Saint-Vith – Verviers qui dessert Bullange.

- Demande d'information de la commune de Clavier concernant le développement des mobipôles. Militza Zamurovic (SPW M&I) précise la volonté régionale de développer prioritairement un mobipôle à Nandrin. L'étude dont le recueil des besoins est la première étape est prise en charge par le SPW.

Avis de l'Organe

L'Organe émet un avis favorable sur l'évolution de l'offre cible qui lui est soumise pour les liaisons Express suivantes (cfr. fiches en annexe) :

- **Burg Reuland - Saint-Vith - Amblève - Bullange - Bütgenbach - Waimes – Eupen**
- **Huy – Villers-le-Bouillet – Faimés - Waremme**
- **Liège - Sprimont - Aywaille - Ferrières - Manhay – Vielsalm - Houffalize – Bastogne**
- **Marche - Somme-Leuze - Havelange - Clavier - Tinlot - Nandrin - Neupré – Liège**

Il prend également acte de l'abandon du projet de liaison Express Saint-Vith – Malmedy.

L'Organe recommande d'examiner la connexion efficace en transport en commun entre les différentes localités de Chaudfontaine et Liège dans le cadre du redéploiement de l'offre interurbaine du PUM dont l'étude est prévue en 2022 et sera soumise à son avis.

2.1.2. Commercialisation par l'OTW

Point pour information

Présentation est faite par Stéphane Thiery de l'OTW du nouveau réseau express régional. Ce réseau express consiste en 17 lignes, dont 16 lancées au 1^{er} octobre 2020 et une au 1^{er} janvier 2021. Ces lignes amènent une solution complémentaire au réseau ferroviaire.

Ces lignes sont placées sous le signe de la simplicité et de la facilité de compréhension : simplicité des horaires, des itinéraires, simplicité pour se procurer un titre de transport (en self, eshop ou eshop mobile, ainsi qu'en points TEC ou espace TEC), intégration tarifaire (tarification Horizon +), simplicité pour reconnaître ces lignes (nom explicité « express », lettre « E » dans le libelle de la ligne, autocar avec nouvelle livrée monochrome jaune). En outre, pour séduire les automobilistes et ainsi atteindre les objectifs environnementaux, ces lignes sont rapides, confortables et dispose(ro)nt du wifi et de ports USB.

Une campagne de communication est en œuvre en ce moment. Chaque ligne dispose de son dépliant, téléchargeable sur le site letec.be. Les communes peuvent intégrer ces supports sur leur propre site internet afin de communiquer auprès de leurs habitants. Plus ce sera diffusé, plus on touchera un usager potentiel qui trouvera dans les lignes express ce qu'il recherche.

Les remarques suivantes sont émises en séance :

- Des informations concernant les démarches pour disposer de points de vente (Self TEC ou Point TEC) à proximité des arrêts du réseau Express (exemple : station-service) sont demandées par la commune de Braives. Stéphane Thiery (OTW) invite à retourner vers lui pour des demandes de partenariats commerciaux et vers la direction territoriale de Liège-Verviers pour les besoins de « Self ». Il rappelle

également que des co-financements sont disponibles pour aménager les arrêts TEC de parking à vélos.

- Une interrogation subsiste sur les abonnements combinés SNCB/OTW qui ne sont pas adéquats pour certaines tranches de la population, notamment les étudiants kotteurs (1 A/R par semaine). Stéphane Thiery (OTW) prend note de la demande.

2.1.3 Mise en œuvre 2020/2021 par l'OTW

Point pour avis de l'Organe - Document préparatoire

Olivia Perwez (OTW) décrit en séance les modifications et création d'offre Express réalisées par l'OTW depuis l'OCBM de juin 2020 ou planifiées pour une mise en service en 2020-2021 :

Ligne E84 Namur – Hannut – Waremme :

- 1^{er} octobre 2020 : Mise en œuvre de la ligne avec une offre d'un bus par heure et par sens en semaine et un bus toutes les deux heures par sens le samedi.

Ligne E21 Verviers – Malmedy (+ extensions Plénesses et Butgenbach) :

- 1^{er} octobre 2020 : Mise en œuvre de la ligne avec une offre d'un bus par heure et par sens en semaine et un bus toutes les deux heures par sens le samedi ;
- Extensions des Plénesses et de Butgenbach desservies en heures de pointe.

Ligne E20 Marche-Liège :

- 1^{er} octobre 2020 : renforcement de l'offre en semaine de la W04 devenue « E20 Liège-Marche ». Limitation de la desserte à la gare des Guillemins, arrêt supplémentaire à Monument Gramme et augmentation de la fréquence en semaine.
- 1^{er} septembre 2021 : renforcement supplémentaire de l'offre pour atteindre les niveaux de service cible de la Région, à savoir 1 bus/heure/sens entre Liège et Marche du lundi au vendredi et 1 bus/2 heures/sens le samedi. Desserte de la gare de Marloie.

Ligne E69 Arlon – Bastogne – Liège :

- 1^{er} septembre 2021 : Intégration de la ligne 1011 à la E69 qui devient « Arlon –Bastogne –Liège ». Desserte du zoning de Damré-Sprimont et du P+R de Remouchamps. Limitation de la ligne à Arlon et non plus jusqu'Athus.

Ligne Huy - Waremme :

- 1^{er} septembre 2021 : Mise en œuvre de la ligne avec une offre d'un bus par heure et par sens en semaine et un bus toutes les deux heures par sens le samedi. Arrêts à Villers-le-Bouillet (Zoning industriel), à Verlaine et à Faimés (Viemme).

Ligne Burg-Reuland – Saint-Vith – Eupen :

- 1^{er} septembre 2021 : Mise en œuvre de la ligne avec une offre d'un bus par heure et par sens en semaine et un bus toutes les deux heures par sens le samedi.
- Complémentarité avec la ligne 394 à étudier.

La remarque suivante est formulée en séance :

- La ligne 1011 ne permet actuellement pas de descendre du bus à Aywaille en venant de Liège. Il en est de même pour Chenée en venant de Liège avec la ligne 65. Des interrogations subsistent quant à cette limitation de trafic local à l'avenir. Olivia Perwez (OTW) transférera la question à la DT de Luxembourg OTW (exploitant la ligne 1011) afin d'organiser la desserte adéquate de la future E69 conformément aux ambitions régionales.
Quant à la ligne 65 citée, cette ligne sera d'une part renforcée et, d'autre part, un BHNS plus capacitaire va être développé pour connecter Chenée au centre de Liège.

Avis de l'Organe

L'Organe prend acte des évolutions opérationnelles présentées par l'OTW sur les liaisons Express et demande à l'OTW l'abandon du principe de limitation de trafic local sur les lignes Express afin que l'ensemble des communes desservies bénéficient effectivement de l'offre.

2.2 Connexion du solde des communes au réseau structurant (d'ici 2023)

Point pour avis de l'Organe - Document préparatoire

Le réseau structurant (à l'échelle régionale) est redéfini. Il s'agit des lignes ferroviaires, Express et principales. Pour connecter le solde des communes au réseau structurant de transport public, une méthodologie régionale en 5 étapes est proposée :

1. Identification ;
2. Caractérisation ;
3. Priorisation ;
4. Identification du pôle de destination ;
5. Identification de l'offre de mobilité adéquate.

Trente communes sont concernées :

- | | |
|--------------|-----------------------------|
| 1. Anthisnes | 16. Marchin |
| 2. Aubel | 17. Modave |
| 3. Awans | 18. Olne |
| 4. Baelen | 19. Oreya |
| 5. Berloz | 20. Ouffet |
| 6. Blegny | 21. Oupeye* |
| 7. Crisnée | 22. Plombières |
| 8. Dalhem | 23. Raeren |
| 9. Dison | 24. Saint-Georges-Sur-Meuse |
| 10. Donceel | 25. Saint-Nicolas* |
| 11. Fléron* | 26. Soumagne |

- | | |
|--------------|------------------------|
| 12. Héron | 27. Stoumont |
| 13. Herve | 28. Thimister-Clermont |
| 14. Lierneux | 29. Verlaine |
| 15. Lincet | 30. Wasseïges |

** ces 3 communes sont couvertes par le réseau structurant urbain liégeois (cfr 3.1.1.)*

Les remarques suivantes sont formulées en séance :

- La commune de Lontzen s'étonne de ne pas être desservie ni par le train ni par le réseau express et de ne pas être reprise dans la liste. L'AOT en prend bonne note et l'ajoutera.
- Une inquiétude concerne les potentiels impacts des évolutions positives des réseaux interurbains sur les moyens à consacrer pour le développement des réseaux urbains. Antoine Patris (AOT) précise qu'il y a une volonté de disposer d'un équilibre sans opposer les logiques de réseaux urbains et interurbains. Jérôme Wibrin (cabinet Henry) répond que les villes, et Liège notamment, méritent une amélioration de l'offre et que des efforts régionaux importants sont consacrés par la Wallonie au transport public urbain : mise en œuvre d'un tram à Liège et de liaisons BHNS avec du matériel roulant et des infrastructures adaptées permettant d'augmenter sensiblement la capacité de l'offre. Il rappelle que le Ministre Henry vise la croissance de la part modale du transport en collectif en urbain comme sur l'ensemble du territoire.

L'essentiel du potentiel de report modal rural se trouvant dans les flux vers les pôles (aujourd'hui largement réalisé en voiture) ce qui bénéficiera directement aussi à la mobilité dans les villes.

- En parallèle au redéploiement, des interrogations subsistent sur la réouverture de points d'arrêts SNCB sur des lignes traversant des communes identifiées ci-dessus comme non connectées au réseau structurant (Stoumont ou Berlooz par exemple). Antoine Patris (AOT) précise que cet élément est une compétence fédérale et que la Wallonie adapte son offre à la réalité ferroviaire afin de garantir une offre de service public sur l'ensemble de son territoire. Mourad Baouche (SNCB) confirme que ces ouvertures de gare ne sont pas envisagées à ce stade.

Avis de l'Organe

L'Organe émet un avis favorable sur

- ***la méthodologie d'identification des communes à connecter au réseau structurant (en n'oubliant pas la commune de Lontzen)***
- ***la caractérisation et la priorisation des communes***
- ***la méthodologie d'identification du pôle et de l'offre desservant celui-ci.***

Il attend de l'Autorité Organisatrice du Transport de présenter à sa prochaine session la caractérisation et la priorisation des communes à connecter au réseau structurant.

De plus, il s'agira alors d'initier les projets ad-hoc avec l'OTW et les communes concernées pour la mise en œuvre des étapes 4 et 5, notamment via le redéploiement du reste de l'agglomération de Liège (pour les communes de Awans, Blegny, Dalhem, Oupeye et Soumagne) étudié en 2022 (cfr point 3.1.2.).

3. Réseau TEC

3.1. Redéploiement

3.1.1. Evolution effective de la gouvernance pour le redéploiement du réseau urbain de Liège (CoPil TC PUM de Liège)

Point pour information de l'Organe

Rappel de la décision OCBM de Liège-Verviers du 25 octobre 2019

- Avis favorable quant à la **délégation de la compétence de recommandation de l'OCBM** pour les questions liées au transport public bus/tram urbain au sein du périmètre du PUM au CoPil TC PUM de Liège
- Sous réserve d'adoption par ledit Comité d'un **règlement d'ordre intérieur** organisant cette compétence.

Décision du CoPil TC PUM de Liège du 16 septembre 2020

- Le Comité valide le Règlement d'ordre intérieur (ROI)
- Et obtient de ce fait la délégation de la compétence de recommandation de l'OCBM de Liège-Verviers pour les questions liées au transport public bus/tram urbain au sein du périmètre du Plan Urbain de Mobilité.

Suite à l'avis de l'Organe sur le réseau cible 2025, les prochaines étapes du redéploiement du réseau urbain de Liège sont l'officialisation par la Région du Plan Régional de Transport Public et du macroplanning de mise en œuvre ; clôturant ainsi l'étude tactique. Ensuite, les études opérationnelles par l'OTW suivront en 4 phases en vue d'une mise en exploitation progressive de l'offre.

3.1.2. Ajustement de la méthodologie de redéploiement

Point pour avis de l'Organe - Document préparatoire

La hiérarchisation du réseau et la méthodologie de redéploiement sont présentées.

La remarque suivante est formulée en séance :

- Didier Castagne (SPW) précise que les circuits de transport scolaire évoluent en permanence et viennent en complément du service régulier et précise que, contrairement à ce qui est exprimé dans les documents préparatoires, la commune d'Olne ne fera pas partie du PUM, celle-ci n'étant pas incluse dans l'agglomération de Liège. Olne n'est ainsi pas incluse dans l'étude de redéploiement prévue en 2022.
- La Commune de Chaudfontaine s'interroge sur la complémentarité entre le réseau ferroviaire, la ligne express Bastogne – Liège qui ne la dessert pas et les lignes desservant sa commune (comme la ligne 65 vers Liège).

Avis de l'Organe

L'Organe émet un avis favorable sur la méthodologie régionale de redéploiement de l'offre de transport en commun.

Il prend acte que la priorité pour son bassin a été le redéploiement au sein du périmètre de l'agglomération liégeoise (Liège Métropole).

La prochaine étude de redéploiement sur son bassin de mobilité concerne les communes de l'agglomération liégeoise non couvertes par le réseau urbain (le réseau cible urbain liégeois 2025 étant lui à présent quasi abouti, en ce inclus les portions urbaines de lignes interurbaines qui desservent Liège). Le redéploiement des liaisons interurbaines du bassin pénétrant le périmètre de l'agglomération liégeoise est intégré à cette étude de 2022.

L'Organe recommande qu'une attention soit portée sur la complémentarité entre les dessertes urbaines et les offres structurantes intercommunales (ferroviaires, express ou principales) dans les communes de l'agglomération de Liège.

3.1.3. Etude 2020 : Impact sur le bassin de Liège-Verviers du redéploiement de la Zone Leuven (De Lijn)

Point pour avis de l'Organe - Document préparatoire

Le redéploiement de la zone Leuven (De Lijn) impacte le bassin de Liège-Verviers uniquement pour la commune de Berloz. Afin de connecter la commune de Berloz à son pôle d'attraction qu'est Waremmé, sur base du potentiel étudié, les ambitions régionales sont présentées :

- Offre unidirectionnelle en heures de pointe (6h-9h et 16h-19h) avec un voyage supplémentaire le mercredi midi
- Principe d'un arrêt par village en connexion directe avec Waremmé
- Desserte de la gare de Waremmé et desserte plus fine du centre urbain
- Extension en heures de pointe vers le PAE Fond D'or.

La remarque suivante est formulée en séance :

- La Commune de Berloz estime qu'un voyage supplémentaire est nécessaire le vendredi midi pour le marché hebdomadaire. Antoine Patris (AOT) est ouvert à l'ajout d'un voyage pertinent dans les ambitions régionales mais que le potentiel reste limité et qu'il faut veiller à une équité des niveaux d'offre à travers le territoire.
- La commune de Berloz s'interroge sur la ligne et les arrêts qui seront effectués. Elle propose qu'elle soit effectuée en extension de la ligne 128 Hannut – Waremmé (pour profiter d'une connexion avec le futur centre aquatique). Olivia Perwez (OTW) précise que ces questions sont actuellement sans réponse, l'étude opérationnelle n'ayant pas encore commencé. La commune sera consultée lors de l'étude opérationnelle de la ligne en vue de mettre en place une ligne répondant aux ambitions régionales et aux besoins locaux.

Avis de l'Organe

L'Organe prend acte des changements envisagés au réseau de transport en commun flamand de la région de transport de Leuven et de son unique impact sur Berloz.

L'Organe émet un avis favorable à la création d'une liaison principale connectant Berloz et Waremmé, dont l'offre cible est détaillée dans la fiche en annexe, en y ajoutant un parcours le vendredi midi pour l'accès au marché.

3.2. Modifications opérationnelles de l'offre

Point pour avis de l'Organe

L'OTW précise qu'aucune autre modification opérationnelle que celles présentées au point 2.1.3. n'est actuellement envisagée au sein du bassin de Liège-.

Avis de l'Organe

L'Organe prend acte qu'aucune autre modification opérationnelle n'est envisagée par l'OTW en 2020 et en 2021 au sein de son bassin.

4. Conclusion

La date de la prochaine réunion de l'OCBM de Liège-Verviers (printemps 2021) sera communiquée prochainement.